

Monsieur Vincent Rey
Directeur Général
Presstalis
30, Rue Raoul Wallenberg
75931 Paris Cedex 19

21 février 2014

Objet : Contrôle des versements perçus par Presstalis au titre de la péréquation

Monsieur,

Vous nous avez sollicités, à la demande du Conseil Supérieur des Messageries de Presse, afin que nous attestions des versements reçus des sociétés coopératives au titre de la péréquation.

Après contrôle, nous certifions, à la date du 31 janvier 2014, que les montants retracés dans l'Annexe ci-jointe ont bien fait l'objet soit d'un versement direct (virement ou chèque) par les coopératives sur les comptes bancaires de Presstalis, soit d'un prélèvement sur le relevé des coopératives (CRD). Tous ces montants apparaissent de manière claire et identifiable dans les comptes de la société Presstalis.

Pour servir et valoir ce que de droit,

Guillaume Masseron



